

LE RATTACHEMENT DE LA CORBIÈRE ET CURSEILLE À SAINT-ANDRÉ

De nos jours où la tendance, dans la vie communale est à l'union et au regroupement, il peut nous paraître, à première vue, étonnant que dans le passé, les sections de La Corbière et Curseille se soient séparées de leur centre de Fillinges auquel elles étaient rattachées depuis " la nuit des temps ".

Et pourtant en se rapportant à la situation, au dix-huitième siècle, de nos ancêtres, et aux difficultés dans leurs relations avec leur chef-lieu, on comprend la nécessité d'une telle décision. Que l'on pense que pour se rendre à leur mairie, ou, plus souvent encore, à leur église, ils devaient emprunter, par tous les temps, la seule route allant à Bonne, souvent mal entretenue, et passer à gué les torrents qui les séparaient du plateau de Fillinges. La planche servant de passerelle était souvent emportée par la Menoge. De plus, la proximité de Boège et de son marché incitait à s'en rapprocher.

En 1807, un premier arrangement fut trouvé quand il fut décidé, que du point de vue paroissial, les deux hameaux seraient rattachés à Saint-André, la commune dont ils dépendaient participant aux frais d'agrandissement nécessaire et à l'entretien de l'église et du cimetière, ainsi qu'aux versements en faveur du personnel du culte.

Il fut aussi décidé, vers 1846, quand le gouvernement sarde incita vivement les villages à établir des écoles, que les frais d'éducation seraient partagés. Ces bonnes intentions ne furent malheureusement pas toujours suivies d'effet.

A cette même époque (début du dix-neuvième siècle) vint se poser le problème ardemment débattu des biens communaux. On s'aperçut que ces pâturages et ces bois, d'abord dédaignés, avaient pris de la valeur. Au moment de l'établissement du cadastre (1809) les habitants de La Corbière et Curseille réclamèrent comme propriété de leurs hameaux une grande partie de ces biens situés à proximité de leurs habitations et qu'ils exploitaient. Bien sûr, recourus de la commune qui protestait contre cette mainmise. Et long procès aux divers tribunaux (Carouge, Chambéry) après intervention des autorités (intendant, juges, procureur) pour finalement, après trente-deux ans de plaidoiries et d'appel, l'attribution de ces parcelles aux hameaux (1860).

L'animosité qui en découla ne fut pas étrangère à la demande de séparation d'avec Fillinges pour le rattachement à Saint-André.

Déjà vers 1825 une adresse au roi accusait le conseil municipal de Fillinges de mépriser les demandes faites au nom des deux sections et sollicitait la séparation.

S'ensuivit alors une longue procédure, avec diverses interventions politiques et judiciaires pour tâcher de concilier les points de vue et donner satisfaction à chacun sans trop léser les parties en présence. Des enquêtes furent diligentées, rarement désintéressées. Les réponses aux consultations de part et d'autre étaient parfois divisées. Des attaques sur des intérêts personnels ne furent pas épargnées. En dernière argumentation, Fillinges, pour répondre aux accusations de négligence vis-à-vis des hameaux éloignés, promit des aménagements à l'école, des participations à la construction d'un pont sur la Menoge (entre Saint-André et Curseille) et aux frais du culte.

Mais en vain. Les territoires passés, depuis l'annexion de 1860, sous l'autorité du Second Empire, firent valoir leurs droits et leur souhait de séparation de la commune d'origine.

De nouvelles commissions, sous l'autorité du préfet reprirent les dossiers et enfin, le 17 juillet 1867, Napoléon III promulga la loi de séparation et le rattachement à Saint-André.

Il ne restait plus qu'à régler les modalités de pâturage et d'exploitation forestière, ce qui entraîna, évidemment, de nouveaux procès.

Quand ces difficultés furent aplanies, il semblait que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes. Saint-André s'était agrandie en citoyens (environ 300) et en superficie (quelques 723 ha). Mais les mêmes griefs adressés à Fillinges pour justifier la séparation se firent jour pour mécontenter les habitants de la rive droite de la Menoge ; ceux-ci gardaient leur particularisme.

D'abord une école fut érigée en 1888.89. Puis on se plaignit d'être moins favorisé que le chef-lieu pour la construction et l'entretien des routes, pour l'établissement du réseau de l'électricité .etc. etc....

D'où une pétition datée de 1929, signée par 92 citoyens et adressée au Conseil Général, demandant la création d'une nouvelle commune " La Corbière ". Des hommes politiques soutinrent les desiderata des demandeurs, souhaits qui furent transmis au préfet, puis au ministère de l'Intérieur.

Malgré les soutiens politiques (certains diront que seuls les arguments de ce genre justifiaient la demande), malgré le consentement du conseil municipal et l'encouragement du Conseil Général, une fin de non recevoir débouta les pétitionnaires, la création d'une commune de moins de 500 habitants n'étant pas admise en haut lieu.

Et Saint-André demeura dans son intégralité.

Les ans ont passé, et aussi pour la plupart les acteurs de ces mouvements.

Les communes, aujourd'hui, ne peuvent survivre que grâce à des associations pour faire face aux problèmes modernes. Et c'est bien, si chacun, quelque soit son hameau, sait se retrouver dans l'intérêt général.

NB : Pour plus de détails sur ces événements, voir l'étude bien documentée et référenciée de Lucien Bajulaz de Fillinges.

Albert Donche

